

l'hygiène maternelle et infantile et de fournir l'aide technique à qui de droit. Dans ce dernier cas, les infirmières-hygiénistes jouent un rôle de premier plan. Leur travail comprend l'enseignement de l'hygiène prénatale, les préparatifs pour la naissance et le soin des nouveau-nés dans les régions isolées, les visites à domicile, les cliniques d'hygiène infantile et les services d'hygiène scolaire.

*Hygiène alimentaire.*—Ces services fournissent les conseils d'ordre technique et l'enseignement, ils maintiennent des services consultatifs et s'occupent de la recherche. Dans certaines provinces, on surveille aussi l'organisation des goûters scolaires et l'on distribue des suppléments diététiques. Cinq provinces ont une division spécialisée en hygiène alimentaire et ailleurs les hygiénistes alimentaires relèvent d'autres divisions du ministère de la Santé.

*L'enseignement de l'hygiène.*—Dans la plupart des provinces, l'expérience a démontré que l'équipe d'hygiène publique a besoin d'un "éducateur en hygiène" dûment qualifié et à service continu. Neuf provinces maintiennent une division ou un service distinct qui s'occupe de coordonner l'enseignement de l'hygiène, diffusé par tous les moyens possibles.

*Statistique démographique.*—Toutes les provinces ont, sur la statistique démographique, des lois qui prévoient la déclaration obligatoire des naissances, des mariages, des décès et des mortalités. Les divisions de la statistique démographique font partie du ministère de la Santé dans neuf provinces. Dans l'Ontario, le Bureau de la statistique démographique relève du ministère des Affaires municipales.

La statistique qui s'applique aux divers programmes d'hygiène est ordinairement compilée par les divisions intéressées des ministères provinciaux de la Santé. Cependant, dans l'Ontario et la Saskatchewan, on trouve une division particulière de la recherche et de la statistique qui s'occupe d'enquêtes spéciales.

*Laboratoires d'hygiène publique.*—Les laboratoires d'hygiène publique, essentiels à la protection de la santé publique locale et à l'éradication des maladies contagieuses, furent l'une des premières initiatives provinciales pour venir en aide aux services d'hygiène municipaux. Les travaux de ces laboratoires comprennent l'examen bactériologique de l'eau, du lait et des échantillons de denrées alimentaires, l'examen de prélèvements pour diagnostiquer les maladies contagieuses, ainsi que des services spéciaux de pathologie. Chaque province maintient un laboratoire central d'hygiène publique et la plupart ont en outre des laboratoires locaux rattachés au laboratoire central. Dans certaines provinces, on cherche actuellement les moyens de coordonner les services de laboratoire d'hygiène publique et ceux des hôpitaux, de mettre ces services de laboratoire à la disposition de la population rurale et, enfin, de diminuer le coût des examens cliniques de laboratoires aux particuliers qui en ont besoin.

*Programmes spéciaux d'hygiène.*—Des programmes spéciaux sont élaborés en vue de résoudre certains problèmes particulièrement graves touchant la santé; dans plusieurs cas, les troubles dont il s'agit sont chroniques ou de longue durée.

*Hygiène mentale.*—Les points saillants des programmes provinciaux d'hygiène mentale sont l'expansion et la modernisation des hôpitaux psychiatriques, la formation de personnel dans les diverses disciplines de la psychiatrie et le développement de services d'hygiène mentale locaux en dehors des hôpitaux psychiatriques. L'aide que l'on donne aux malades sortis des hôpitaux psychiatriques pour trouver un emploi et se réadapter à la société est une initiative relativement nouvelle en réadaptation. Ces travaux de réadaptation sont mis en œuvre dans plusieurs provinces par des agences gouvernementales et des organismes bénévoles:

A la fin de 1957, les hôpitaux psychiatriques du Canada, à l'exclusion des quartiers de psychiatrie, traitaient plus de 72.000 malades et, depuis, le nombre moyen de malades par jour n'a pas cessé d'augmenter d'année en année, malgré le rythme croissant des